



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Detenus

Question écrite n° 3550

Texte de la question

M Michel Pelchat demande à M le garde des sceaux, ministre de la justice, de bien vouloir l'informer des conditions dans lesquelles un détenu de la prison de Gradignan (Gironde) a pu être libéré « par erreur » dix ans trop tôt.

Texte de la réponse

Reponse. - Le garde des sceaux, ministre de la justice, a l'honneur de préciser à l'honorable parlementaire que la libération, par erreur, du détenu en question est la conséquence d'un manque de vigilance et de perspicacité du personnel de surveillance de l'établissement de Bordeaux, par suite d'une homonymie. C'est pourquoi des mesures seront prises à leur égard tant sur le plan administratif que disciplinaire. Il y a lieu d'ajouter que le détenu libéré par erreur le 14 septembre 1988 a été repris le lendemain matin à 10 heures. Il purge sa peine actuellement dans un autre établissement pénitentiaire.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3550

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 1988, page 2794